

Département du Val d'Oise

Auvers-sur-Oise



Plan Local d'Urbanisme

6. Annexes sanitaires - notice

Vu pour être annexé à notre délibération du 29 Avril 2016 approuvant le P.L.U.

Le Maire, Isabelle Mézières

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------------------------|----------|
| 1. NOTICE RELATIVE A L'ASSAINISSEMENT | 3 |
| 2. NOTICE RELATIVE A L'EAU POTABLE | 5 |
| 3. NOTICE RELATIVE AU TRAITEMENT DES DECHETS | 7 |

1. Notice relative à l'assainissement

1.1. Le traitement des eaux usées

- Le réseau d'assainissement

La gestion et l'exploitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales de la commune d'Auvers-sur-Oise sont gérées par le SIAVOS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud) qui gère aussi l'assainissement des communes de Mériel, Frépillon, Méry-sur-Oise et Villiers-Adam.

Le Schéma Directeur d'Assainissement, approuvé le 4 octobre 2013, concerne les cinq communes du SIAVOS.

La totalité du réseau public de la commune est en système séparatif. Les premiers réseaux ont été aménagés dans les années 1970 et font l'objet, à l'heure actuelle, de renforcement de diamètre. En raison d'un sous sol particulièrement contraignant (roche, caves, nappe), le réseau d'eaux usées est encore en cours d'extension.

A l'exception du quartier du Valhermeil raccordé au réseau du SIARP dont les effluents sont traités par l'usine de Neuville-sur-Oise, les eaux usées des usagers de la commune d'Auvers-sur-Oise sont acheminées en direction de la station d'épuration située rue des Gords à Auvers-sur-Oise.

Les eaux usées des communes de Mériel et Villiers Adam transitent par le réseau d'Auvers-sur-Oise à partir d'une connexion par un siphon sous le lit de l'Oise au niveau de la limite communale avec Mériel/Butry-sur-Oise. Les eaux usées de Méry-sur-Oise et Frépillon transitent à travers le réseaux d'Auvers grâce à une connexion sous le pont de Méry et à un siphon sous l'Oise au droit de la rue Eugène Lefebvre.

- La station d'épuration

En janvier 2012, le SIAVOS a inauguré une nouvelle station capable d'épurer les effluents équivalant à 32 000 habitants utilisant la technologie de la biofiltration.

La station n'est utilisée qu'à 75% de sa capacité nominale puisque le SIAVOS collecte en 2012 environ 1 000 000 de mètres / cube par an soit l'équivalent de 24 000 habitants.

Elle traite les pollutions carbonées, azotées et phosphatées et répond aux nouvelles exigences de la Police de l'Eau et notamment à l'inscription de l'Oise en milieu sensible.

Les boues issues de l'épuration des eaux usées sont toutes recyclées en agriculture dans le cadre d'un plan d'épandage

Le rejet des eaux épurées de la station se fait dans l'Oise au droit du 42 rue des Gords.

- *Conclusion*

Les capacités du réseau d'assainissement de la commune d'Auvers-sur-Oise répondent aux besoins actuels et permettent une augmentation progressive (de l'ordre de 900 habitants supplémentaires) du nombre d'habitants sur la commune au cours de la décennie à venir. Toutefois, le Schéma Directeur d'assainissement doit être modifié pour se caler sur le futur P.L.U. .

1.2. Le traitement des eaux pluviales

Dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement approuvé le 4 octobre 2013, un zonage eau pluviale a été défini.

Les investigations menées lors de cette étude ont montré une capacité hydraulique insuffisante des réseaux pluviaux structurants. Des aménagements de réseaux sont proposés.

Pour compléter son dispositif, le syndicat doit se doter d'une réglementation stricte en matière de rejets des eaux pluviales et de ruissellement.

Les débits de ruissellement dirigés vers les exutoires seront donc limités.

L'évacuation des eaux pluviales devra être retenue au maximum en amont par des techniques alternatives de maîtrise des ruissellement

En aucun cas, ces débits ne devront être augmentés par des opérations telles que le renforcement des capacités d'évacuation des eaux pluviales et par la modification des surfaces actives des bassins versant amont.

Les prescriptions sont les suivantes :

- Pour les constructions nouvelles dans le cadre d'opérations d'ensemble et/ou dont la surface imperméabilisée dépasse 200 mètres carrés, les pétitionnaires devront présenter une étude hydraulique spécifique complétée par une étude de sols ;
- En cas d'impossibilité technique de traiter les eaux de ruissellement in situ, il sera nécessaire de limiter l'imperméabilisation et limiter les rejets d'eaux pluviales à 1litre/seconde/ha.

Pour les zones nécessitant une maîtrise des pollutions générées par temps de pluie comme les parkings de plus de 10 places, les nouveaux lotissements, l'autorisation du raccordement des eaux pluviales est conditionnée par la mise en place d'ouvrages de traitement spécifiques à la charge du maître d'ouvrage, de manière à garantir le bon fonctionnement du réseau sous domaine public ainsi que la protection des populations et du milieu récepteur.

Le règlement du P.L.U. d'Auvers-sur-Oise participe à cette régulation en imposant des surfaces minimum de pleine terre cohérente avec une gestion à la parcelle des eaux de ruissellement dont il fixe l'obligation.

2. Notice relative à l'eau potable

- *Le réseau d'eau potable*

La commune d'Auvers-sur-Oise est adhérente du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).
La société Veolia Eau d'Ile-de-France est délégataire du SEDIF.

La distribution est assurée à partir de l'usine de potabilisation de Méry-sur-Oise.
Cette usine utilise l'eau de l'Oise qui est potabilisée par une suite de procédés (pompage, décantation, filtration, nanofiltration, traitement bactériologique ozone et U ...).
Elle est ensuite chlorée avant d'être distribuée.

L'usine de Méry-sur-Oise n'a pas encore atteint sa capacité maximale de distribution, cependant elle étend progressivement son réseau de distribution car les nappes alentour sont chargées en pesticides et calcaire (ex: dissolution du SIAEP de la Vallée de Chauvry et abandon des 3 forages impliquant l'alimentation de 7 communes supplémentaires par l'usine de Méry-sur-Oise.

- *La Consommation*

Les données suivantes sont relevées par le gestionnaire :

Ø le nombre de branchements sur la commune – Evolutions 2004-2014 :

| Année | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|-----------------|-------|-------|-------|-------|------|
| Nb branchements | 2 469 | 2 464 | 2 478 | 2 487 | 2497 |

| Année | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-----------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nb branchements | 2 505 | 2 510 | 2 517 | 2 569 | 2 568 |

Ø Les quantités distribuées – Evolutions 2004-2014 :

| Année | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Volumes facturés (m ³ /an) | 331 863 | 322 134 | 316 530 | 328 837 | 313 001 |

| Année | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Volumes facturés (m ³ /an) | 293 208 | 291 665 | 294 455 | 294 381 | 276 771 |

Le réseau actuel permet de répondre aux besoins actuels tant de façon quantitative.

La baisse tendentielle des quantités distribuées sur une dizaine d'années permet d'en déduire qu'une augmentation de la population d'Auvers-sur-Oise de l'ordre de 900 habitants supplémentaires à l'horizon de 10 ans est compatible avec la capacité de fourniture d'eau potable.

Selon la répartition des opérations, des renforcements locaux du réseau pourraient être envisagés.

- *La Qualité de l'eau distribuée*

En 2013, l'analyse réalisée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France a conclu que la qualité générale de l'eau distribuée sur le réseau du SEDIF était très satisfaisante.

3. Notice relative au traitement des déchets

- *Organisation*

Le Syndicat TRI-ACTION est en charge de la collecte et du traitement des déchets de la commune d'Auvers-sur-Oise depuis fin 2002. Elle exerce cette compétence sur un total de neuf communes du Val d'Oise.

La collecte sélective a été mise en place à Auvers-sur-Oise au cours du premier semestre de l'année 2003.

Les déchets pré-collectés en porte-à-porte et / ou en bornes (apports volontaires) sont les suivants :

- déchets résiduels,
- emballages et papiers (bacs à couvercle jaune),
- bouteilles et bocaux en verre (bacs à couvercle vert),
- végétaux (pour l'habitat individuel),
- encombrants.

Les déchets sont traités au sein des différents établissements Auror'Environnement situés à Saint-Ouen-l'Aumône (95), à l'exception des bouteilles et bocaux en verre, qui sont orientés vers les usines Saint Higor d'Ymonville (76), Rozet Saint Albin (02) ou Andrezieux Bouthéon (42).

- *La collecte des déchets des ménages en porte-à-porte*

Tonnages traités par commune en 2013:

| Commune | Emballages et papiers (tonnes) | Verre (tonnes) | Déchets végétaux (tonnes) | Déchets résiduels (tonnes) | Encombrants (tonnes) | Total 2013 (tonnes) |
|--------------------|--------------------------------|-----------------|---------------------------|----------------------------|----------------------|---------------------|
| Auvers-sur-Oise | 369,58 | 238,46 | 769,38 | 1 797,02 | 182,66 | 3 357,10 |
| Beauchamp | 442,00 | 246,40 | 746,64 | 2 634,22 | 185,12 | 4 254,38 |
| Bessancourt | 321,84 | 183,68 | 516,72 | 1 705,80 | 171,34 | 2 899,38 |
| Frépillon | 158,86 | 97,31 | 328,96 | 701,00 | 49,28 | 1 335,41 |
| Herblay | 1 100,18 | 607,18 | 1 747,86 | 7 409,22 | 701,90 | 11 566,34 |
| Méry-sur-Oise | 377,94 | 264,98 | 557,32 | 2 359,72 | 220,22 | 3 780,18 |
| Pierrelaye | 296,20 | 175,40 | 379,56 | 2 928,46 | 254,32 | 4 033,94 |
| Saint-Leu-La-Forêt | 773,76 | 409,33 | 1 121,18 | 3 992,51 | 351,88 | 6 648,66 |
| Taverny | 1 118,10 | 563,80 | 1 197,53 | 6 421,59 | 556,82 | 9 857,84 |
| TOTAL 2013 | 4 958,46 | 2 786,54 | 7 365,15 | 29 949,54 | 2 673,54 | 47 733,23 |
| Rappel 2012 | 4 926,92 | 2 813,62 | 7 214,14 | 29 878,00 | 2 609,40 | 47 442,08 |
| Rappel 2011 | 4 916,34 | 2 904,68 | 6 905,58 | 29 667,70 | 2 693,22 | 47 087,52 |
| Rappel 2010 | 4 904,57 | 2 989,80 | 6 631,66 | 29 416,51 | 2 536,64 | 46 479,18 |
| Rappel 2009 | 4 936,16 | 3 028,10 | 6 779,85 | 29 642,27 | 2 572,96 | 46 959,34 |

Evolution 2012 - 2013 des tonnages collectés et traités, à l'échelle de la commune d'Auvers-sur-Oise :

| Flux | Commentaires |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Emballages et Papiers | +0,62 % par rapport à 2012 Très légère augmentation des tonnages et très bon ratio de tri (le plus élevé) |
| Verre | -1,36 % par rapport à 2012 Diminution des tonnages et très bon ratio de tri (le plus élevé) |
| Déchets verts | +1,45 % par rapport à 2012 Forte augmentation des tonnages et ratio très élevé |
| Déchets résiduels | +1,53 % par rapport à 2012 Forte augmentation des tonnages collectés et ratio moyen |
| Encombrants | -12,74 % par rapport à 2012 Plus forte diminution des tonnages collectés et ratio moyen |
| Total | +0,31 % par rapport à 2012 +1,10 % sur les recyclables et les résiduels |

- **La déchèterie**

Pour éliminer leurs déchets occasionnels, les administrés ont accès à la déchèterie située dans la zone industrielle de Bessancourt.

Cette déchèterie, construite initialement en 1986, a été modernisée entre 2003 et 2004. Elle présente une superficie importante (8 000 m² au total), de manière à accueillir l'ensemble de la population du Syndicat.

Les tonnages de déchets apportés par les particuliers et les professionnels sont de 12 084 tonnes en 2013. Ils sont stables par rapport à ceux de 2012 (12 076 tonnes).

Les tonnages des professionnels sont de 463 tonnes en 2013. Ils ont diminué de - 4,75 % par rapport à 2012 (notamment les gravats).

- **Conclusion**

Les capacités répondent aux besoins actuels de la commune d'Auvers-sur-Oise et permettent une augmentation progressive (de l'ordre de 900 habitants supplémentaires) du nombre d'habitants sur la commune au cours de la décennie à venir.